

Carcassonne, le 15 JUIN 2021

**Messieurs les Maires de
Roquefort de Sault, Sainte Colombe sur
Guette, Le Bousquet, Counozouls,
Escouloubre**

Affaire suivie par : Arnaud TOURNIER
Administratif : Christelle VIGNEAU
☎ : 04 68 11 56 30
✉ : contact@syaden.fr

**Objet : précisions sur le déploiement du projet Très Haut Débit dans le secteur
autour du Madres**

Messieurs les Maires,

Suite à la sollicitation de Monsieur GALY, en tant que délégué du comité syndical du SYADEN relevant de votre secteur territorial, je tiens aujourd'hui à vous préciser des éléments liés au développement et au financement du projet Très Haut Débit (THD) départemental, dans le cadre d'un récent échange que certains d'entre vous ont eu avec les services du SYADEN s'agissant du déploiement sur des communes situées autour du Madres (notamment les collectivités de Roquefort de Sault, Sainte Colombe sur Guette, Le Bousquet, Counozouls, Escouloubre citées dans le compte rendu de réunion).

Il convient de rappeler que le projet THD impulsé par le Conseil départemental de l'Aude prévoyait initialement le déploiement de la fibre optique à l'horizon de 2022 sur une partie du territoire départemental non préempté par des opérateurs privés comme cela était le cas de l'opérateur historique dans les zones les plus denses de l'Aude (cœurs d'agglomérations). Le Département et les intercommunalités audoises ont ainsi confié dès 2015 au SYADEN la responsabilité de mener à bien ce projet structurant consécutivement à un transfert de compétence sur le volet relatif aux réseaux de communications électroniques. Ce projet public a donné lieu à des co-financements de la part de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités et du SYADEN.

Pour compléter l'accès de l'ensemble des communes de l'Aude à un bon niveau d'Internet en très haut débit, le SYADEN a ensuite ajouté une technologie dite de Très Haut Débit Radio, qu'il finance sur ses fonds propres, pour les territoires non-destinataires de la fibre optique au cours de la première phase de déploiement qui s'étalera jusqu'en 2022.

Ensuite, le SYADEN a souhaité s'inscrire avec volontarisme dans les objectifs de l'Etat qui ambitionne de couvrir en fibre optique toute la France à l'horizon de fin 2025 en déposant un dossier complémentaire de financement pour desservir l'ensemble du territoire audois via cette technologie. Ici encore la péréquation nationale organisée par l'Etat, qui ne promet que 9,5 M€ à ce jour, ainsi que la contribution de tous les partenaires que sont la Région, le Département et les EPCI aux côtés du SYADEN seront nécessaires pour pouvoir atteindre cet

objectif. J'engage ainsi des discussions avec ces collectivités et intercommunalités pour pouvoir consolider le financement de ce projet qui est évalué à 92 M€ et qui présente pour principales caractéristiques de s'adresser à des territoires extrêmement ruraux, souvent montagneux avec des linaires de réseaux importants.

Pour ce faire, il est bien évidant que les co-financements qui ne peuvent émaner des communes puisque celles-ci ont initialement transféré la compétence à leur intercommunalité, devront intégrer un mécanisme de solidarité départementale pour équilibrer la contribution respective des partenaires intercommunaux au regard des difficultés de déploiement.

Il a été relevé que certains responsables communaux dont vous pouvez faire partie hésitent à accueillir la technologie THD Radio au motif de contraintes de réalisations ainsi que du risque de chevauchement avec la couverture en fibre optique à venir. Sur ce dernier point, au-delà de considérations technico-économiques révélées par les études de conception du réseau portées par le SYADEN (implantation prioritaire d'armoires NRO...), je tiens à vous préciser que les choix de priorisation de la desserte en fibre optique liés à la seconde phase du projet public seront bien évidemment arrêtés en collaboration avec la communauté de communes des Pyrénées audoises, structure au profit de laquelle vos collectivités ont initialement transféré la compétence.

Espérant avoir pu répondre à la plupart de vos questions sur le sujet, je vous prie de croire, Messieurs les Maires, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Régis BANQUET



Copie : M. Jacques Galy, Délégué au comité syndical du SYADEN